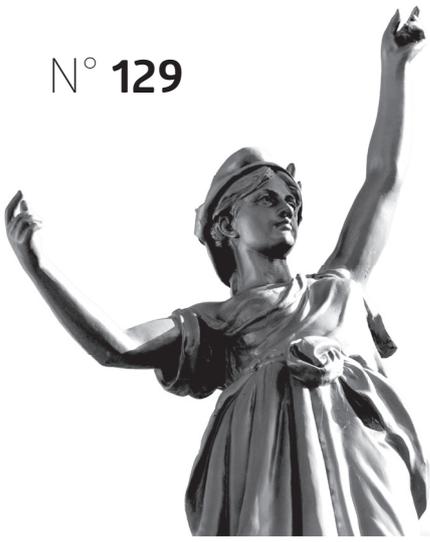


N° 129



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Janvier 2017



La calèche pendant le marché de Noël

Sommaire

Les vœux du Maire.....	p 2
Compte rendu du conseil municipal du 25/11/16.....	p 3
2016 : ce que nous avons fait.....	p 7
2017 : ce que nous allons faire.....	p 9

Vie publique, sociale et économique

Aide à la rénovation.....	p 10
Urbanisme sur le PLU et l'instruction des permis de construire.....	p 10
SPANC (assainissement individuel).....	p 11
Actualités du CCAS, aides et soutiens.....	p 12
Cérémonie du 11 Novembre.....	p 15
Conseils de la gendarmerie pour la lutte contre les cambriolages.....	p 15
Fusion des CC.....	p 16

Enfance

Centre de Loisirs Les Galopins.....	p 19
NAP, le jardin extraordinaire.....	p 20

Culture

Raymond VII, comte de Toulouse.....	p 21
Collecte Archives Départementales.....	p 23
Enquête sur les déplacements.....	p 23
2017 à la bibliothèque.....	p 24

Sports et loisirs

Infos sur l'Office du Tourisme.....	p 25
Vox Musica.....	p 26
Chantons sous les toits, des concerts à la maison.....	p 27
La Pétanque prend du grade.....	p 27
Lumen and Co, ateliers vacances.....	p 28
Je dis loisir, badminton et ping-pong.....	p 28

Vie pratique

Agenda des manifestations.....	p 29
État Civil et infos utiles.....	p 30

4° de couverture

Invitation aux vœux du maire
Présentation du site Internet de la mairie

L'Écho du Tescou n° 129

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac Parution trimestrielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser, Georgette Gambazza, Frédérique Massat, Antoinette Pradier et Bernard Villaret

Avec la participation**des secrétaires de Mairie**

Nicole Lutsen et Christelle Torente

Ont contribué à ce numéro

Jean Lauzeral, Agnes Cronfald, Gilbert Gambazza, Cyril Madalena, Cécile Danesin, Valérie et Mathieu Tournier

Mise en page

Tim Bastian

Le mot du Maire



Avant de partir vers une nouvelle aventure politique, pour ne pas s'égarer, il faut se souvenir d'où l'on vient.

En 1992, l'Etat souhaitant le regroupement des communes avait instauré comme « carotte » pour faire avancer son projet l'augmentation des dotations aux communes. Ainsi est née la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois. Pendant 24 ans, les élus des 8 communes ont œuvré pour le développement de ce territoire qui avait déjà une histoire politique.

Cette structure a permis la survie de l'abattoir de Beauvais, de l'hôtel restaurant de Salvagnac, du restaurant de Saint Urcisse, la création du centre aéré de Montdurausse ou de la crèche de Montgaillard, la gestion de la petite enfance, des voiries, des ordures ménagères etc ...

Mais surtout et avant tout, elle a permis de mettre en place une nouvelle solidarité intercommunale au détriment d'un égoïsme de clocher hors du temps mais tenace.

Après 2 ans de travail avec nos amis de Vère Grésigne, à 27 communes, nous avons poursuivi le mouvement en intégrant les écoles et le périscolaire dans la compétence de cette nouvelle Communauté de Communes.

Aujourd'hui, depuis le 1^{er} janvier, à 63 communes, la Communauté d'Agglomération s'articulera autour de 3 pôles : Gaillac, Graulhet et Rabastens en conservant toutes les compétences des anciennes Communautés de Communes.

La Commune de Salvagnac ne sera plus représentée que par un conseiller communautaire (moi-même et une suppléante Mme Mireille Brunwasser) au lieu de 6 actuellement. La parité et la représentation démocratique du scrutin municipal de 2014 ont été balayées d'un revers de manche par cette nouvelle loi d'organisation territoriale.

Il faut cependant rester optimistes. Tous les conseillers communautaires élus en 2014 pourront participer aux commissions qui seront mises en place dans les prochains jours. C'est le premier échelon de l'organisation démocratique de cette Communauté d'Agglomération, il faudra être présent pour être entendu et apporter notre pierre à l'édifice.

Pour commencer cette nouvelle année, je tiens à remercier le personnel municipal ou intercommunal en service à Salvagnac notamment celui des écoles pour la qualité du travail accompli auprès de nos concitoyens dans ce contexte un peu particulier de réorganisation des services.

Je voudrais remercier aussi tous les bénévoles des associations qui donnent des couleurs et de la vie à notre quotidien communal qui serait parfois bien triste sans eux.

Et pour terminer, je voudrais saluer le travail des élus de l'équipe municipale, ils ont su rester présents et motivés pour faire avancer les projets et sauvegarder le bien vivre ensemble dans cette période bouleversée de réorganisation territoriale. Avec eux, loin du bruit et de la fureur, je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Bernard Miramond

Réunion du conseil municipal du vendredi 25 novembre 2016

L'an deux mille seize, vendredi 25 novembre 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents :

Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
M. BOULZE Bernard
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
Mme GERMA-LOUBET Candie
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme LAGARRIGUE Christel
M. MIRAMOND Bernard
Mme PRADIER Antoinette
M. RAYMOND Yves
M. SEGUIGNES Yannick
M. VILLARET Bernard,

Ont donné procurations :

M. LECOMTE Olivier
à M. MIRAMOND Bernard
Mme MASSAT-PETER Frédérique
à M. VILLARET Bernard

Secrétaire de séance :

M. VILLARET Bernard

ORDRE DU JOUR

1 | Approbation du compte rendu de la précédente réunion

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 22 septembre 2016:

M. Yves Raymond fait deux remarques :

- › Oubli de la délibération sur le changement d'assureur sur les risques statutaires des employés : AXA
- › L'audit énergétique de l'ancien presbytère a été réalisé par le cabinet NEORKA et non par l'OPAH.

Il relance le débat sur la non-conformité de l'ancien presbytère au regard de son classement en ERP 5 (Etablissement Recevant du Public de 5^e catégorie).

M. le Maire rappelle que suite à l'étude par un Bureau d'Etude Technique, les règles d'utilisation ont été établies pour un maximum de 40 personnes. En réponse aux remarques de solidité et de sécurité de M. Yves Raymond et de M. Bernard Boulze, M. le Maire précise qu'un projet de réhabilitation générale est en cours (isolation thermique, couverture, plancher, charpente, issues de secours et accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et que si le but est d'être en parfaite conformité, les règles mises en place permettent, dans l'attente, d'utiliser ce bâtiment.

M. Bernard Boulze rappelle une nouvelle fois que ce bâtiment qu'on nomme habituellement (et anormalement d'après lui), ancien presbytère était avant tout l'ancienne école des garçons. M. le Maire rappelle que ce bâtiment a été signalisé comme « espace culturel ».

Cette discussion est interrompue par l'arrivée de M. Georges Paulin, Vice-Président Communautaire en charge de la collecte des ordures ménagères et Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et qui a été invité à cette réunion pour présenter le bilan 2016 sur ces deux activités *Ces oublis et cette remarque étant énoncés, le Conseil Municipal approuve le Compte-Rendu de la réunion du 22 septembre 2016.*

2 | Ordures Ménagères :

Suite à la distribution au printemps des containers à levage mécanisé, et malgré une réduction de la fréquence des collectes il apparaît une amélioration significative des résultats de la collecte sur cette période de 7 mois : diminution de 76 tonnes des ordures ménagères et 13 tonnes des déchets de tri. Cette évolution entraîne une nette diminution des frais de traitement et ►

► permet d'envisager des réductions de la redevance pour 2017 (-5 % pour les résidences principales, à confirmer par courrier individuel)

M. Paulin estime que cette évolution est liée à un changement de comportements et d'habitudes des usagers qui trient mieux et surtout compostent davantage.

Après ces bonnes nouvelles, il signale que les nouvelles dispositions du Trésor Public transfèrent automatiquement au service contentieux les retards de paiement de plus d'un mois sans que la collectivité bénéficiaire ne soit informée. Il rappelle donc que tous les usagers ayant des problèmes de paiement doivent se rapprocher de la mairie avant ce délai d'un mois pour éviter ce transfert en contentieux (et pénalités).

Enfin, il demande que tout changement du nombre d'usagers par domicile soit signalé à la mairie dans les 30 jours (changement de locataires ou départ de membre de la famille).

Par ailleurs le volume des poubelles ne permet pas leur remisage dans de nombreuses habitations des bourgs et ceci crée un réel encombrement des rues ; la solution du container de quartier suppose une gestion délicate (sauf peut-être par container enterré). Il prend en compte le problème de stockage des containers en bout de chemin des habitats isolés.

Enfin il rappelle que cette compétence sera transférée à la nouvelle Communauté d'Agglomération, mais que pour l'année 2017, la gestion reste identique à 2016.

3 | SIAEP

Cet établissement est un syndicat des communes participantes qui ont chacune deux délégués élus au Conseil d'Administration. Il est donc logique de rendre compte au CM.

Le rapport de l'ARS (Agence Régionale de Santé) indique la bonne qualité de l'eau potable (un exemplaire est envoyé avec la facture). En plus de ce contrôle aléatoire, le Syndicat procède régulièrement (quotidien) à des analyses avec une fréquence augmentée en cas de bas étiage du Tarn ou au contraire lors des périodes pluvieuses qui créent une forte turbidité (eau trouble).

Christel Lagarrigue signale une augmentation des charges fixes.

Georges Paulin explique que ceci est dû aux dispositions réglementaires qui obligent à une part fixe plus importante que précédemment.

Il fait état de comparaison avec les tarifs des établissements voisins (entre 2,34 et 3,08 €/m³) ; le SIAEP de Rabastens (Moyenne Vallée du Tarn) se situe dans la moyenne avec 2,82 €/m³.

La nouvelle usine de traitement des eaux du Tarn est terminée mais ne peut être mise en service à cause de mal-façons importantes d'étanchéité des bassins. Un contentieux est en cours et le tribunal devrait bientôt statuer sur la méthode et l'imputation des responsabilités ; l'entreprise est soumise à des pénalités de retard importantes.

Le prochain gros chantier sera la traversée du Tarn vers Couffouleux et les communes situées sur la rive gauche car la canalisation portée par le pont arrive à saturation. M. Paulin fait état d'impayés de facture en augmentation en 2016.

La gestion des impayés par le Trésor Public est identique aux Ordures Ménagères et les collectivités n'étant pas informées ne peuvent intervenir.

M. Georges Paulin, après avoir signalé que la compétence « eau potable » sera transférée à la Communauté d'Agglomération en 2020 et ayant répondu aux questions des élus, quitte la salle à 21 h 44.

DÉLIBÉRATIONS :

1 | Communauté des Communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois

Dans le cadre de la fusion un certain nombre de décisions doivent être votées formellement en Conseil Municipal :

a)- **La modification des statuts** (document transmis préalablement par courriel aux élus) en vue de la fusion en Communauté d'Agglomération est *adoptée par 10 voix pour et cinq abstentions*

b)- **Le projet de statuts** (document transmis préalablement par courriel aux élus) de la nouvelle Communauté d'Agglomération est *adopté par 11 voix pour et 4 abstentions*

c)- **Evaluation des charges transférées** suite à l'harmonisation des compétences (document transmis préalablement par courriel aux élus).

Les réunions des commissions préparatoires à la fusion ont proposé une harmonisation des compétences « par le haut » et ne pas en rester aux simples compétences obligatoires (présentées par le préfet en juin). Ainsi la nouvelle Communauté d'Agglomération doit reprendre l'ensemble des compétences déjà déléguées à au moins

une des trois EPCI constitutives. Il s'avère que notre communauté est la seule à avoir l'ensemble des compétences. Ce vote a donc pour objet une formalisation d'un état existant. Enfin les chiffres présentés sont en nette diminution pour notre commune par rapport au prévisionnel initial (de 251 000 € à 197 943 €).

A noter que la participation réglementaire au titre de l'école nous était largement défavorable (prise en compte des sommes dépensées en 2016) et que des communes ayant peu dépensé sur ce poste ont accepté une juste répartition des charges.

Ce projet d'évaluation est **adopté à l'unanimité**, il est applicable pour 2016. En 2017 s'ajoutera la charge liée à l'urbanisme (10 €/habitant)

d)- mise à disposition des locaux scolaires

Le transfert de la compétence scolaire implique le transfert d'usage et d'entretien des locaux existants et doit prendre en charge les projets en cours. La municipalité reste propriétaire du foncier et de l'immobilier.

Adopté à l'unanimité.

Il est à noter que les commissions de transfert des compétences ont toutes exprimé la nécessité de faire gérer localement les établissements scolaires pour la gestion courante

e)-frais liés à la compétence scolaire transférée,

Les frais et charges matérielles (entretien, matériel, ingrédients...) engagés par la municipalité exerçant dans le cadre de ce transfert seront remboursés par l'EPCI

Convention adoptée à l'unanimité.

f)- Mise à disposition de personnel municipaux pour l'exercice de la compétence scolaire.

Des agents municipaux (entretien ou personnel pour la cantine, la garderie ou les NAP) pourront être mis à disposition de l'EPCI qui remboursera leurs charges salariales et leurs frais annexes.

Convention adoptée à l'unanimité

g)- mise à disposition de services ou partie de service mettant en œuvre la compétence scolaire.

Les démarches faites à la mairie (cantine, inscriptions etc.) seront évaluées et remboursées par l'EPCI

Convention adoptée à l'unanimité.

2 | Election du nouveau conseiller communautaire et de son suppléant

La commune de Salvagnac a droit à un délégué à la nouvelle Communauté d'Agglomération et un suppléant choisis tous deux parmi les anciens délégués à la communauté Vère Grésigne Pays Salvagnacois et dont les mandats seront caducs au 31 déc. 2016.

Mme Candie Germa présente sa démission de cette délégation.

Mme Mireille Brunwasser devient automatiquement (maintien de la parité) nouvelle déléguée communautaire et peut donc postuler à la nouvelle CA

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

› **M. Bernard Miramond comme délégué titulaire.**

› **Mme Mireille Brunwasser comme déléguée suppléante.**

3 | Guinguette : renonciation au droit de propriété

Le bâtiment de la guinguette construit par la communauté de communes Pays Salvagnacois sur un terrain municipal, appartient de droit à la commune.

Cependant dans la logique des transferts il a été décidé précédemment d'indemniser la communauté des communes des frais de construction. Pour que cela soit légalement possible, le Conseil Municipal doit renoncer à ce droit de propriété.

Adopté à l'unanimité

4 | Renégociation des emprunts

Après négociations intenses, le maire Bernard Miramond et l'adjointe Mireille Brunwasser ont réussi la renégociation des emprunts en cours auprès du Crédit Agricole diminuant ainsi fortement les charges financières (gain annuel de 18 500 €, gain total de 246 543 €)

Par ailleurs l'emprunt pour le rachat de la guinguette a été négocié à 1,04% (55 000 € dont 5 000 pour l'équipement) portant la mensualité à 330,14 €.

Adopté à l'unanimité.

► 5 | Acquisition d'un terrain pour l'Auto Cross

Pour optimiser le terrain de l'auto cross, un échange est possible avec un riverain.

Le solde est de 931 m² à racheter (environ 465.00 €)

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à réaliser cette transaction.

6 | Nouveau régime indemnitaire des salariés :

Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il s'agit d'un nouveau calcul des indemnités des agents des collectivités locales devant être adopté avant le 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

7 | Offre SPA

La SPA (association privée) propose un service public « fourrière animale » que la mairie peut utiliser pour une cotisation en 2017 de 1.13 €/hab. (1.11 en 2016).

Même si la mairie l'utilise peu (malgré le nombre de chiens errant et polluant) il paraît normal de contribuer à la gestion de cette association qui a fait la preuve de son intérêt.

Renouvellement adopté à l'unanimité

8 | Dérogation du repos dominical :

Les gérants du magasin « La Pause Fermière » ont demandé une dérogation pour que les salariés puissent travailler le dimanche.

La convention entre la chambre de commerce et la préfecture institue 7 dimanches (sur les 12 que prévoit la loi) d'ouverture aux magasins dans le département avec des salariés (avec leur accord et en tarif augmenté et jours récupérables). Actuellement seuls les propriétaires et leur famille directe peuvent tenir le magasin sans restrictions.

La mairie ne peut aller au-delà de la règle et accepte l'ouverture pour le maximum départemental à 7 dimanches /an.

QUESTIONS DIVERSES

- › La Communauté de Communes a accepté l'achat du château, les conventions d'utilisation sont à établir.
- › Expertise du chêne de la Bouysse. Le chêne derrière la chapelle de la Bouysse présente des trous d'insectes inquiétant sur la partie basse du tronc côté bâtiment ainsi qu'un dessèchement partiel. Cet arbre est remarquable. La mairie a demandé une expertise phytosanitaire et mécanique. Une copie est remise à Bernard Boulze, président de l'association « les Amis de la Bouysse ».
- › De même le tulipier de Virginie planté en commémoration du 2^e centenaire de la Révolution Française au pied du perron du château, allées Jean Jaurès, a subi des dommages lors du dernier grand coup de vent. Le Maire charge Bernard Villaret de contacter des professionnels pour établir un plan de remise en état et si possible un taille qui permette à cet arbre de mieux résister au vent violent.
- › La cabine téléphonique est désactivée, Orange doit récupérer le terminal, la cabine est mise à disposition d'une association pour un projet culturel.
- › Retraite du dentiste : une demande a été faite à l'ordre des dentistes pour trouver un remplaçant à Jean Jacques Lastapis qui a pris sa retraite.
- › Borne électrique SDET pour recharge automobile : la DICT pour début des travaux a été transmis. Elle devrait être en place avant fin de l'année devant le jardin du Couvent (deux places).

TOUR DE TABLE

- › Candie Germa demande où en est la réunion sur les compteurs LINKY. Le Maire indique qu'il n'a pas reçu la pétition qui circule, mais qu'il est favorable pour qu'une réunion d'information soit organisée.
- › Roland Balaran fait le point de travaux effectués :
 - traçage des places de parking à l'école afin de canaliser les voitures (problème surtout le mercredi midi où il n'y a pas de décalage des sorties d'élèves)
 - réfection du toit des sanitaires sur la placette du couvent
 - plusieurs réparations de chemin
 - reste le mur place de la Victoire et muret place de la mairie (après expertise mais avant le marché de Noël)
 - 4490 m de voirie ont été refaits en 2016 contre 2990 m en 2015
 - Roland Balaran continue son travail d'adressage pour les habitations hors village (numérotation uniquement métrique) suite à l'adoption des dénominations de rue lors du précédent CM.

La séance est levée par M. le Maire à 23h30

2016 : ce que nous avons fait

2016 a été une année de projets et de réalisations. Tout en avançant sur de nombreux dossiers, nous avons maintenu la sobriété dans l'action publique et l'équilibre du budget communal. Le chemin parcouru est le fruit d'un travail d'équipe entre le Maire, les élus et tout le personnel municipal.

Nous adressons nos remerciements à Fabien Fenestre pour ses heures de travail sur les plans et ses conseils avisés ainsi qu'à l'APE qui a participé à l'achat des plantations de l'école et à l'association *Les amis de la belotte* pour sa prise en charge de l'achat d'un jeu sur ressort au jardin du Couvent.

VOIRIE

- › Numérotation des maisons du centre village
- › Adressage des rues, chemins et lieux-dits du centre village et à proximité
- › Reprise des trottoirs Grand'Rue
- › Aménagement d'une terrasse à l'hôtel-restaurant des 2 Vallées
- › Reprise en bicouche bitume du chemin des Buffels, chemin des Bragards, chemin du Battut, chemin de la Giroune, chemin de la Borie, chemin de Ferruc, chemin de Lagarde, chemin de la Rosière, chemin de la Foun et chemin des Camalets
- › Chemins reprofilés de la Daussio, en Gayard et chemin de l'auto-cross
- › Au total, 4490m de voirie ont été refaits en 2016 contre 2990m en 2015
- › Aménagement d'un chemin pour les enfants entre l'école et la salle Omnisports



- › Marquage au sol de places de stationnement à l'école, à la mairie et rue Gérard Roques

ECOLE CANTA GREHL

- › Création d'une grande cour avec marquages au sol de jeux, réaménagement du terrain de sport



- › Plantation d'arbres et aménagement paysager, amphithéâtre de verdure, engazonnement
- › Sécurisation de la montée au village avec passage piétons en continuité avec le chemin de l'école rue Gérard Roques
- › Fabrication de meubles de rangement dans la salle de motricité et

dans le couloir du haut

- › Confection et pose de rideaux aux couleurs acidulées dans la salle de restauration, ainsi que d'un rideau occultant



- › Accueil régulier des enfants à la mairie pour leur faire découvrir la vie municipale et développer le sens de la citoyenneté. Dans le cadre des activités périscolaires les enfants élaborent l'interview du Maire et, en fin d'année scolaire, sont accueillis avec leurs enseignantes par une élue lors des expositions de travaux d'élèves
- › Déplacement de la serre pour les NAP et mise en œuvre de décor pour le « Jardin Extraordinaire »

JARDIN DU COUVENT

- › Clôture du jardin
- › Remblaiement et nivellement du sol, engazonnement
- › Installation de jeux écologiques en robinier, bois qui ne nécessite aucun traitement chimique grâce à ses composants fongicides et insectifuges propres. ►

► EQUIPEMENTS SPORTIFS

- › Rénovation et agrandissement des vestiaires du foot, douches, sanitaires, VMC, chauffe-eau
- › Achat d'un terrain pour l'agrandissement du terrain de l'auto-cross

CIMETIERE

- › Création d'un dépositoire, à côté de la croix



GUINGUETTE

- › Achat de la Guinguette

CHATEAU

- › Accompagnement de la Communauté de Communes dans l'achat du château

AMENAGEMENT & TRAVAUX DIVERS

- › Fourniture des matériaux pour la rénovation d'un local pour les Restos du Cœur
- › Installation de bornes électriques pour les voitures, rue du docteur

François Gary, devant le jardin du Couvent

- › Rénovation de la toiture des WC publics, placette du Couvent
- › Travaux d'agrandissement et d'embellissement du magasin Vival
- › Travaux divers au magasin Fleurette
- › Pose de panneaux de signalisation de l'espace culturel



SUBVENTIONS

- › Maintien des subventions aux associations

CCAS

- › Permanences mensuelles -le premier samedi du mois- permettant :
 - De faire un bilan des demandes d'aide sociale afin d'évaluer la nécessité de rencontrer ou pas les services sociaux de la Maison Des Solidarités à Gaillac dont nous dépendons,
 - De répondre aux questions concernant les droits et l'accès aux prestations, de guider dans les démarches administratives, de répondre à des situations de détresse ou d'urgence sociale
- › Distribution de colis de Noël aux seniors de plus de 80 ans
- › Loto de plein air en août

FINANCES

- › Renégociation des prêts consentis, permettant de réaliser une économie annuelle de 18 508€ et une économie totale de 246 543€

SITE INTERNET

- › Réalisation du site Internet de la commune, mise en ligne en janvier 2017

BIBLIOTHEQUE

- › Installation de spots pour améliorer l'éclairage en salle de lecture
- › Remplacement des deux ordinateurs obsolètes

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- › Soirées publiques d'information organisées deux à trois fois par an afin de se familiariser avec les outils de financement et de gestion de projets économiques collectifs ou utiles socialement

FORUM DES ASSOCIATIONS

- › Rendez-vous annuel de septembre qui permet aux habitants de la commune de rencontrer toutes les associations de Salvagnac, facilite la découverte des activités et favorise les inscriptions



2017 : ce que nous allons faire

VOIRIE

- › Numérotation des maisons hors village
- › Adressage des routes, chemins et lieux-dits hors village
- › Réalisation de la traversée du village en septembre avec plateau surélevé de la halle au chemin de la Péchique avec retour rue Gérard Roques jusqu'au cabinet médical et passage surélevé au niveau du lotissement du Parc, entre la rue du docteur François Gary et le chemin Laspeyres
- › Réfection des revêtements de certaines routes

ECOLE CANTA GREHL

- › Création de WC selon les plans établis par Fabien Fenestre
- › Poursuite de l'étude de la construction d'un préau en structure bois
- › Renouvellement des installations téléphoniques
- › Amélioration des outils informatiques et de leur maintenance

ASSAINISSEMENT

- › Réalisation d'une station de relevage au sud du village, Chemin de la Péchique, pour renvoyer les eaux usées au réseau de la Grand'Rue vers le lagunage.

CIMETIÈRE

- › Réalisation d'un columbarium dans le jardin, à l'entrée du cimetière
- › Agrandissement du cimetière

LOTISSEMENT

- › Redécoupage des lots selon les plans réalisés par Fabien Fenestre. Commercialisation en attente du permis de construire

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- › Création d'un appentis à la salle Omnisports pour augmenter l'espace de rangement

AMÉNAGEMENTS & TRAVAUX DIVERS

- › Reprise du mur Place de la Victoire, décapage, nettoyage
- › Création d'un vestiaire pour les agents à l'atelier municipal avec chauffage, WC, douche et lavabo
- › Reprise de la toiture, de la charpente et des portes et fenêtres de l'ancien Presbytère

GUINGUETTE

- › Équipement de la Guinguette en matériels divers



DÉCHETTERIE

- › Accompagnement de la Communauté de Communes dans le projet d'implantation d'une déchetterie, au niveau de la zone artisanale, en dessous de la coopérative de blé

CHÂTEAU

- › Accompagnement de la Communauté de Communes dans le projet d'aménagement du château



Cet inventaire n'est pas exhaustif car nous sommes souvent amenés à travailler sur de nouveaux projets et à gérer des dysfonctionnements. Chaque jour, nous nous mobilisons pour que les gênes ne durent pas, pour que la qualité de vie soit préservée et que les projets avancent. L'organisation du territoire bouge, nos capacités financières diminuent mais malgré tout, nous nous engageons à nous battre pour maintenir les services, innover, construire l'avenir de notre village main dans la main avec ses habitants et ses associations.

Mireille Brunwasser

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Fin de l'OPAH mais des aides à la rénovation toujours disponibles

Après 4 années d'intervention, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, portée par la communauté de communes, est arrivée à échéance mi-novembre 2016.

De nombreux propriétaires du territoire ont pu bénéficier, sous certaines conditions, de conseils techniques de l'équipe d'animation et d'aides financières (ANAH, programme Habiter Mieux, Eco-chèque Région, communauté de communes, caisses de retraite...) pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Malgré la fin de l'OPAH, les propriétaires qui ont monté un dossier avec l'équipe d'animation du Pays Gaillacois continueront

d'être accompagnés jusqu'au versement des aides.

Pour les nouveaux contacts, le territoire de la communauté de communes passe désormais dans un dispositif de même nature, baptisé « Oustal 81 », porté cette fois par le Conseil Départemental du Tarn. Ainsi, les personnes souhaitant s'informer des aides à la rénovation toujours disponibles peuvent s'adresser à l'équipe de SOLIHA Tarn, basée à Albi, au 05 63 48 10 84. N'hésitez pas à vous renseigner !

Attention : l'octroi des aides est toujours conditionné à un certain plafond de ressources et sous réserve de ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier auprès des services de l'ANAH.

Urbanisme

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme s'étend sur les 27 communes membres de l'intercommunalité Vère Grésigne – Pays Salvagnacois. Les études de diagnostic du territoire se sont achevées en fin d'année afin d'identifier les enjeux principaux en matière de développement démographique, d'habitat, d'économie, d'agriculture et de déplacements, ou encore d'environnement et de biodiversité.

L'année 2017 sera consacrée à la définition du projet politique du territoire et à sa traduction en règlement car-

tographique, en prenant en compte les enjeux de la nouvelle intercommunalité créée au 1er janvier prochain. L'avancement de ce projet sera ponctué d'expositions et de réunions publiques tout au long de la démarche, dans le cadre de la concertation avec les habitants, jusqu'à son approbation prévue en 2018. D'ores et déjà, un registre de concertation est mis à disposition à la communauté de communes, pour recevoir les observations du public pendant toute l'élaboration du projet.

Instruction des autorisations d'urbanisme : service étendu

L'instruction des permis de construire et autre autorisations d'urbanisme pour les travaux et aménagements déjà réalisés par la communauté de communes pour les 19 communes de Vère Grésigne, va s'étendre aux 8 communes de l'ex Pays Salvagnacois au 1^{er} janvier 2017. Nous accueillons au service instructeur l'arrivée d'Emilie CALVET, qui viendra en renfort de Rosette SACCO, déjà en poste.

Le lieu de dépôt des dossiers d'urbanisme ne change pas : c'est toujours en Mairie que l'on dépose son dossier, ainsi que les pièces complémentaires quand il y en a, contre un récépissé délivré par le secrétariat.

Toutefois, la communauté de communes vous accompagne

dans toutes vos démarches avant le dépôt d'un dossier : le service urbanisme vous conseille sur votre construction neuve, sur un aménagement d'un bâtiment existant, la constructibilité d'un terrain, les règles d'implantation ou de hauteur des constructions, ainsi qu'il vous aide au montage du dossier avant son dépôt en mairie.

Le service urbanisme de la communauté de communes reçoit les porteurs de projet sans RDV le lundi après-midi et le mercredi matin, et sur RDV en dehors de ces demi-journées.

Renseignements par téléphone au 05.63.814.815., service urbanisme ou par mail : urbanisme@cc-vere-gresigne.fr

Nouveau : Accès à la cartographie dynamique du territoire !

Le service des systèmes d'information propose une application cartographique interactive libre d'accès présentant les informations relatives au cadastre, au zonage d'urbanisme, aux équipements et services publics, ainsi que la photographie aérienne et les fonds de plan IGN. Retrouvez la cartographie sur le site : <http://consult.carto.ted.fr>

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Rappel sur l'assainissement individuel d'une construction neuve

Avant de déposer un permis de construire dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'habitation, un dossier d'assainissement doit être transmis à la communauté de communes - service SPANC afin de

recevoir l'attestation de conformité de votre filière d'assainissement par rapport aux normes en vigueur. Cette attestation sera une pièce obligatoire à joindre au dossier du permis de construire. Pensez-y !

Bilan des diagnostics des installations d'assainissement individuel existantes

Depuis le début du service, près de 80% des installations individuelles ont fait l'objet d'un premier diagnostic : 10% sont conformes sans pollution, 70% sont non conformes avec la législation en vigueur mais ne créent pas ou peu de pollution. Pour notre territoire qui est majoritairement desservi en assainissement autonome, c'est un résultat encourageant qui prouve que chacun prend conscience de l'enjeu aquatique sur le territoire. Protéger la santé des individus et

sauvegarder la qualité du milieu naturel (et notamment des cours d'eau, des sources...) grâce à une épuration correcte des eaux usées est l'affaire de tous !

A ce jour, 20 % des installations se sont révélées être non conformes et créent une forte pollution ayant un impact sanitaire ou environnemental sur le territoire. Des aides financières existent pour inciter les propriétaires à réhabiliter leur installation d'assainissement individuel.

Programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

La communauté de communes est engagée dans une opération collective de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) qui ont été diagnostiqués non conformes avec la législation en vigueur et avec une forte pollution, pouvant générer un risque environnemental ou sanitaire. Dans ce cas, elles doivent être réhabilitées prioritairement. La communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose un accompagnement technique et financier des propriétaires responsables de cette réhabilitation.

L'aide, non soumise à condition de ressources, s'élève à un montant maximum de 4200 euros par installation réhabilitée, selon une grille de critères d'éligibilité. Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre assainissement, contactez sans plus attendre le service SPANC de la communauté de communes pour vous inscrire à la programmation 2017. Ce programme est reconduit aux mêmes conditions jusqu'en 2018.

Cécile Danesin

Actualités du CCAS

MARCHE DE NOËL

Comme chaque année le marché de Noël de Salvagnac s'est déroulé sous les meilleurs hospices. De nombreux exposants ont répondu présent pour animer cette belle matinée. Nos amis de la communauté anglaise nous ont encore régalé de leurs spécialités, vin chaud, petits gâteaux maison, chutneys. Le Père Noël nous a fait l'honneur de sa visite et les enfants du village ont pu l'approcher sur sa calèche. Des habitants ont également joué le jeu en amenant leur destrier pour un tour de village au pas. Chaque participant reverse une partie de sa recette au CCAS qui les en remercie au nom des bénéficiaires.

Le Cmg : votre allié pour la garde de vos enfants

Garde d'enfant

Lorsqu'on travaille, c'est parfois compliqué de faire garder son enfant. Voire coûteux ! Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg), versé par la Caf, peut alléger vos dépenses. Explications.



Vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou un(e) garde à domicile, vous recourrez à une microcrèche, ou vous utilisez les services d'une association ou d'une entreprise habilitée, le Cmg est sans doute fait pour vous*.

Si vous rémunérez directement la personne, le Cmg prend alors en charge – en partie – le salaire de votre

employé(e). Son montant varie en fonction de vos ressources, du nombre d'enfants à charge et de l'âge de l'enfant gardé.

Dans tous les cas, un minimum de 15 % de la dépense restera à vos frais. Autre condition : le salaire brut de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ne doit pas dépasser un plafond fixé à 48,35 euros par jour et par enfant gardé.

La Caf règle la totalité – la moitié, dans le cas d'une garde à domicile – des cotisations et contributions sociales associées au salaire. Par ailleurs, vous bénéficiez d'avantages fiscaux. Selon le mode de garde, il s'agit d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une personne à domicile.

Enfin, si vous utilisez plusieurs moyens de garde, le cumul des prises en charge partielles de la rémunération est possible sous certaines conditions.

LA CAF DÉCLARE VOTRE SALARIÉ(E)

Côté formalités la Caf vous simplifie la vie. Une fois la demande de Cmg effectuée, votre caisse se charge de déclarer l'activité de votre salarié(e) au centre Pajemploi. Il ne vous reste alors plus qu'à la rémunérer et à déclarer tous les mois son salaire sur le site www.pajemploi.urssaf.fr.

Pajemploi détermine les cotisations prises en charge par la Caf et vous indique la part restant éventuellement à votre charge. De plus, il adresse directement à votre salarié(e) l'attestation d'emploi, qui vaut bulletin de salaire.

Dans le cas d'une entreprise, d'une association spécialisée dans l'emploi à domicile, ou d'une microcrèche, l'aide sert alors à régler une partie de la facture de la structure d'accueil. Son montant dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge.

La durée d'accueil doit être supérieure à seize heures par mois et la tarification horaire pratiquée ne doit pas dépasser 10 €** par enfant gardé (dans le cas d'une microcrèche).

* Si vous remplissez les conditions générales pour bénéficiaire des prestations familiales

** Montant au 1er septembre 2016

Impayés de loyer : les issues pour sortir de l'impasse

Locataire et colocation

Incidents de paiement ponctuels ou récurrents, vos fins de mois sont difficiles. Les retards de loyer s'accumulent. Avant que la situation ne s'aggrave, des solutions s'offrent à vous.

Avant toute chose, contactez votre bailleur pour lui faire part de vos difficultés et trouver une solution à l'amiable (négociation d'un délai supplémentaire, d'un échelonnement des remboursements...). Cela montrera votre bonne foi et votre souhait de régulariser votre situation.

Les acteurs qui peuvent vous aider sont nombreux. Pour commencer, n'hésitez pas à vous adresser au CCAS qui étudiera les solutions envisageables pour vous sortir de ce mauvais pas.

De même, caisses de retraite (pour les personnes âgées), Crous (pour les étudiants), Action Logement (pour les salariés), ou encore associations caritatives peuvent vous soutenir et vous accompagner au titre de leur action sociale.

Pour leur part, les Adil (agences départementales d'information sur le logement) et leur ligne téléphonique, Sos loyers impayés (0 805 160 075), sont à même de vous éclairer sur les différents dispositifs mobilisables. C'est aussi le cas de l'association Sos Familles Emmaüs. Tous délivrent conseils et informations, certains pouvant même accorder, sous conditions, des aides financières (prêts sans intérêts, cautionnements...), voire un accompagnement social.

En cas d'impayés de loyers, votre Caf peut aussi intervenir. Si vous percevez l'allocation logement, celle-ci pourra en effet être versée directement à votre bailleur, afin d'éviter que la dette ne se creuse. Lors de la mise en place de ce dispositif, la Caf vous proposera un plan d'apurement adapté (accord entre vous et votre propriétaire pour échelonner les remboursements). Il est également possible de rencontrer un travailleur social de la Caf, qui pourra vous aider à sortir durablement de vos difficultés, en vous aidant à mieux gérer votre budget.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL), COMMISSION DE SURENDETTEMENT...

Si les difficultés sont profondes et les retards importants, le Fonds de solidarité logement (Fsl) peut intervenir. Il regroupe notamment la Caf, le département, les communes... Cette mise en commun des moyens permet souvent d'apporter une réponse plus globale.

De son côté, la Ccapex (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) interviendra pour éviter l'expulsion ou trouver une solution si celle-ci est prononcée par un juge.

Enfin, il vous est possible de saisir la Commission de surendettement. Présente dans chaque département, elle peut proposer un échelonnement de votre dette, voire son effacement dans certains cas particuliers.

Difficultés de paiement : comment éviter les coupures énergétiques ?

Difficultés financières

Un problème pour régler une facture ? Cela arrive, mais ne tardez pas à prévenir votre fournisseur d'énergie pour trouver une solution.

Votre facture d'électricité est arrivée et vous ne pouvez pas la payer ? Pas de panique. Il existe des solutions pour vous aider.

Sachez qu'il existe des tarifs sociaux et des chèques énergie pour les personnes rencontrant des difficultés. Des aides financières existent également, comme le Fond de solidarité logement (Fsl). «

« LE FOURNISSEUR PEUT RÉDUIRE LA PUISSANCE DE VOTRE COMPTEUR »

Ensuite, plusieurs cas sont possibles. Si vous avez déposé un dossier auprès du Fsl, la fourniture est maintenue pendant deux mois. Si votre demande est refusée, ou si vous n'avez pas déposé de dossier, la fourniture d'électricité ou de gaz peut être réduite ou interrompue, sauf pendant la trêve hivernale, du 1er novembre au 31 mars. Lors d'une réduction de puissance, seuls quelques appareils peuvent être utilisés. ►

- Vous pouvez aussi contacter le service téléphonique énergie-info au numéro vert 0 800 112 212 (service et appel gratuits) pour qu'un conseiller fasse le point sur votre situation et vous guide.

LES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE, MODE D'EMPLOI

Pour accéder à cette aide, vous devez :

Être titulaire d'un contrat individuel d'électricité ou de gaz (résidence principale) ou résider dans un immeuble chauffé au gaz naturel par une chaufferie collective

Bénéficier de la CMU-C ou de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)

Avoir un revenu fiscal de référence annuel inférieur à 2 175 € par part en métropole ou à 2 420,78 € dans les départements d'outre-mer (Dom) (1)

Quelles démarches ?

Conformément à la réglementation, si vous faites partie des foyers fiscaux qui peuvent bénéficier des tarifs sociaux, vous n'avez pas de démarche à effectuer. Nous nous occupons de tout dès que vos coordonnées nous sont transmises par l'administration fiscale.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE(2) ?

La déduction se calcule en fonction du nombre de personnes qui composent votre foyer et du type d'énergie que vous consommez (électricité, gaz chauffage individuel ou collectif, type de cuisson...).

Tarif Première Nécessité électricité (TPN)

Le montant de l'aide varie de 71 € à 140 € par an.

Adresse : CS50765 22307 LANNION

Numéro vert : 0 800 333 123 (Service & appel gratuits)

Tarif Spécial Solidarité gaz naturel (TSS)

Le montant de l'aide varie :

En contrat individuel : de 23 € à 185 €

En contrat collectif ou copropriété (inclus dans les charges et fourni par EDF) : de 100 € à 140 € par an.

Adresse : CS50765 22307 LANNION

Numéro vert : 0 800 333 124 (Service & appel gratuits)

Violences contre les femmes : le 3919, un numéro qui peut sauver la vie

Santé

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, présentation du numéro d'écoute national mis en place par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.



Violences physiques et psychologiques, viols, mutilations sexuelles, mariages forcés... chaque année, plus de 200 000 femmes subissent des violences conjugales, et plus de 80 000 sont victimes de viols ou tentatives de viols. Face à ces chiffres alarmants, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes a mis en place un numéro d'écoute national : le 3919.

Destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels concernés, cette plateforme téléphonique, entièrement gratuite, est gérée par la Fédération nationale solidarité femme (Fnsf).

UN NUMÉRO SÉCURISÉ ET ACCESSIBLE

Anonyme et gratuit, le 3919 est un numéro national, qui n'apparaît pas sur les factures téléphoniques. Quoiqu'il arrive, l'identité d'une victime, d'un témoin ou d'un professionnel est confidentielle même si la Fnsf peut être amenée à alerter les autorités afin d'assurer leur sécurité.

Le 3919 reste accessible toute la semaine de 9 h à 22 h, les week-ends et jours fériés de 9 h à 18 h. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Samu (le 15), la police (le 17), les pompiers (le 18) ou encore le numéro d'urgence unique européen (le 112).

Une commémoration du 11 novembre particulièrement émouvante

Un temps de circonstance, une foule dense, silencieuse et recueillie a participé à cette cérémonie. Après les discours de Bernard MIRAMOND Maire de Salvagnac, de Jean LAUZERAL Maire honoraire et le dépôt de la gerbe, l'hymne national fut chanté par les enfants de l'école.

Moment empreint d'émotion et de plaisir que d'entendre ces petites voix, de ces jeunes enfants, devant leurs pa-



YVES RAYMOND

rents, en présence des enseignants. Ce fut le moment le plus prenant de cette matinée, la jeune génération rendant hommage à ses glorieux anciens. Un beau témoignage de la transmission de la mémoire.

Bravo à eux et à leurs enseignants.

Antoinette Pradier

Lutte contre les cambriolages

Les conseils du colonel Sylvain RENIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Tarn Mission essentielle des services de l'Etat, la sécurité des personnes et des biens est l'affaire de tous.

Chacun doit être acteur de sa propre sécurité et de celle de son environnement.

Les gendarmes du Tarn s'engagent au quotidien pour

votre sécurité. La lutte contre les cambriolages et les vols en tout genre est au cœur de l'action des unités du groupement de gendarmerie du Tarn. Ce type de délinquance revêt toutes les formes et se manifeste en tous lieux. Les cibles principales sont : les bijoux, les matériels multimédia et les matériels électro-portatifs.

Face à cela, de grands principes de précautions sont à adopter :



Lettre d'information des agents du PETR | Rabastinois | Tarn & Dadou |
Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

FUSION des COMMUNAUTÉS de COMMUNES

NOUVELLE ORGANISATION : le résultat d'une démarche collective

L'organisation cible de la future communauté d'agglomération est en cours de présentation, pour avis, aux différents comités techniques. Fruit d'une large démarche participative l'organigramme pose les bases d'une organisation permettant de répondre au changement d'échelle de la nouvelle intercommunalité.

Au 1^{er} janvier 2017 la fusion des trois communautés de communes du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne / Pays Salvagnacois donnera jour à une communauté d'agglomération réunissant 63 communes et près de 70 000 habitants. Elle sera ainsi la 3^e agglomération du Tarn et la 15^e de la nouvelle région Occitanie. Pour mener à bien ce projet de fusion les élus des trois communautés de communes et du PETR ont formalisé leurs réflexions et leurs échanges. C'est l'objet de la « *charte des valeurs fondatrices* ». L'objectif de transférer sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle intercommunalité l'intégralité des compétences cumulées des 3 EPCI existants est né de la volonté que la fiscalité unique finance les mêmes services sur tout le territoire. Ceci a pour conséquence d'étendre les compétences de la nouvelle entité aux domaines jusqu'alors majoritairement communaux (voirie, scolaire, périscolaire, extrascolaire). De cet objectif politique ambitieux est née la nécessité de penser la future intercommunalité autour d'une organisation capable d'agir avec efficacité sur l'ensemble du nouveau territoire. Un travail préparatoire important pour organiser les équipes est mené depuis plusieurs mois par les élus des trois intercommunalités, du PETR

accompagnés par les cadres et des prestataires extérieurs.

Cette démarche collaborative et participative a permis d'élaborer un projet d'organisation cible sous forme d'organigramme qui est en cours de présentation aux différents comités techniques, pour avis. Cet organigramme est issu :

- › de la volonté des élus de traduire dans une organisation une véritable vision stratégique pour le développement du territoire autour de l'attractivité et des services de proximité à la population ;
- › d'un diagnostic des ressources humaines au sein des 3 EPCI et du PETR mené au travers de plus de 40 entretiens avec les cadres de toutes les structures, y compris les principaux cadres

des villes de Gaillac et Graulhet ;

- › d'ateliers de réflexion qui ont réuni plus de 50 cadres.

Un projet d'organigramme de démarrage Ce projet d'organigramme a été construit de façon à structurer les services pour prendre en compte le changement d'échelle du territoire et d'assurer immédiatement une continuité de service. Cette nouvelle organisation a pour objectif de permettre à chaque agent de trouver sa place au sein de la nouvelle intercommunalité.

C'est un projet d'organigramme de démarrage qui aura vocation à évoluer après une phase de stabilisation des fondamentaux organisationnels. Les ajustements se feront au fil du temps avec un



Au 1^{er} janvier 2017
la communauté d'agglomération

double objectif permanent : le dialogue avec les agents et le maintien de la qualité des services à la population.

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

pour l'organisation des services

Le changement d'échelle du territoire couplé à la transformation des trois communautés de communes en une communauté d'agglomération implique une mise en œuvre progressive du projet d'organisation des services. Après une phase complète de diagnostic sur les ressources, les compétences, les missions au sein des trois communautés de communes et du PETR, les différentes étapes de concertation et d'échanges ont permis d'aboutir à un projet d'organigramme.

Plusieurs étapes vont désormais se succéder :

- › adoption du projet d'organigramme une fois le nouveau conseil communautaire installé le 10 janvier prochain (élection du président et des vice-présidents).
- › structuration des services support dès le début de l'année pour assurer le démarrage fonctionnel de l'agglomération. Durant le premier trimestre les services seront mobilisés pour la mise en place des procédures, des process, des connexions informatiques,... Après cette phase cruciale pour le fonctionnement de la nouvelle intercommunalité chaque direction travaillera à l'organisation des services ;
- › la mise en œuvre opérationnelle de l'organigramme interviendra ensuite autour de projets de direction et de services.

Ces trois étapes démontrent la volonté des élus et des équipes de direction d'avancer progressivement avec méthode dans l'organisation des services.

UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

789 AGENTS dont

*408 issus des 3 communautés de communes et du PETR

*381 agents communaux transférés à l'agglomération pour les compétences voirie et scolaire.

L'originalité de l'organisation de la nouvelle communauté d'agglomération réside dans la création de 3 pôles territoriaux (*cf. carte*). Un pôle territorial est un espace géographique dont la fonction est de permettre l'exercice différencié de certaines compétences communautaires pour assurer une efficacité optimale en fonction des spécificités locales. L'exercice différencié des compétences concerne les domaines de la voirie et des affaires scolaires. Pour ces deux compétences, certaines communes ont fait le choix de conserver la gestion du service au niveau communal, tout en transférant les agents à l'agglomération. Deux principaux cas de figure existent pour les agents concernés : soit ils sont sous l'autorité fonctionnelle de l'agglomération (pôle A), soit ils sont transférés à l'agglomération et remis à disposition d'une majorité des communes des pôles B et C. La souplesse de cette organisation permet ainsi à chaque commune d'adapter le service aux réalités du terrain

Une direction assurée dans la continuité et dans un cadre réglementaire.

L'organigramme de la future communauté d'agglomération a été bâti autour de deux piliers :

- › *le pilier politique qui traduit la volonté des élus d'une territorialité assumée et d'une proximité affirmée,*
- › *le pilier de structuration des équipes avec 5 entités.*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

Cette nouvelle structure, est destinée à accompagner les élus, la Direction Générale et les directions opérationnelles dans un contexte de profonds et nombreux changements.

Elle est composée de l'ensemble des fonctions supports.

DIRECTION DU CADRE DE VIE

Direction opérationnelle qui regroupe l'ensemble des domaines techniques avec une cohérence transversale et territoriale afin de prendre en compte la proximité comme élément clé de la nécessité du projet de territoire.

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ

Le domaine de l'attractivité se veut un des outils du rayonnement du territoire vis-à-vis de ses habitants mais également bien au-delà. Ceci concerne tous les acteurs notamment économiques mais également l'artisanat, le commerce, ainsi que le tourisme, la culture et la valorisation du patrimoine.

DIRECTION DES SERVICES

À LA POPULATION

Cette direction regroupe l'ensemble des services à la population issus soit des compétences historiques des intercommunalités préexistantes, soit des compétences nouvelles issues des transferts de compétences communales. Cela concerne un domaine relativement homogène, centré sur l'enfance jeunesse. Ce domaine recoupe la petite enfance, le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Cela concerne aussi les compétences issues des statuts de la nouvelle structure dans les domaines de la politique de la ville, des maisons de services au public et maisons de santé.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

Conçue comme une direction transverse et opérationnelle c'est un véritable outil d'aménagement du territoire au service du projet de territoire. Elle recouvre les schémas d'aménagement structurants du territoire (SCOT, PLH,...) mais aussi l'urbanisme, les mobilités, le plan climat, l'accueil des gens du voyage.

LE LIEN AVEC LES COMMUNES :

le rôle du cabinet

Rattaché directement au Président, le Cabinet est composé d'un directeur de cabinet aidé d'adjoints traduisant le souhait unanime des élus de maintenir un lien direct, de proximité avec les territoires. Le Cabinet sera également chargé de l'ingénierie aux communes.

Également, au sein du cabinet, le service communication (interne et externe) aura pour mission de développer les outils et de créer une identité commune tant vis-à-vis de l'externe que des agents de la structure.

Le Cabinet sera chargé de l'impulsion, la négociation, le montage technique, juridique et financier des projets/pro-

grammes et actions liés au territoire en lien avec les politiques contractuelles de l'Europe, Etat, Région et Département.

Rattaché au président, le secrétariat des assemblées aura pour mission de veiller à la planification et à la tenue des instances politiques de la structure qu'il s'agisse du conseil communautaire, du bureau, des diverses commissions ainsi que du conseil de développement.

Plus largement, le cabinet sera l'instrument de l'élaboration d'un projet de territoire.

La structure générale de fonctionnement comprend trois entités :

A-CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

Acteurs non élus

Le conseil de développement, obligatoire depuis 2015, a pour mission d'enrichir la réflexion des élus. Il est composé d'acteurs du territoire particulièrement impliqués. L'animation administrative et le secrétariat seront assurés par la communauté d'agglomération

B-CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

C'est l'Assemblée Générale des 100 élus communautaires délégués par les Conseils Municipaux. Elle doit se réunir au moins une fois tous les trois mois. Toutes les petites communes ont droit à un délégué (plus un suppléant), les communes plus peuplées ont droit à plus de délégués.

C-EXÉCUTIF - sous la responsabilité directe du Président l'exécutif est composé de salariés (cabinet et directions) et d'élus (président, vice-présidents, élus)

1) CABINET : SALARIÉS

Direction de cabinet & communication

- > 3 Directeur Adjoint pôle A, pôle B, pôle C
- > Service Communication

Secrétariat Général Service des Assemblées

Direction Générale des Services

- > Direction générale adjointe des services

2) DIRECTIONS TECHNIQUES : SALARIÉS

Direction de l'Administration et des Ressources

- Finances, contrôle de gestion · Ressources humaines, mutualisation · Système d'information · Technologies numériques · Juridique, achat public · Sécurité, risques professionnels

Direction du Cadre de Vie

- Voirie · Équipements sportifs intercom-

munaux · Eau, assainissement · Déchets · Entretien des bâtiments

Direction de l'Aménagement

- Schémas d'aménagement du territoire · Projets urbains · Urbanisme · Habitat · Plan climat · Mobilités · Aire des gens du voyage

Direction de l'Attractivité

- Économie · Artisanat · Commerce · Culture · Patrimoine Tourisme

Direction des services à la Population

- Petite enfance · Scolaire, périscolaire · Extrascolaire · Jeunesse · Politique de la ville · Maisons de service public · Maison de santé

3)-BUREAU : LES ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLO JANVIER 2017

Président : Paul Salvador Maire de Castelnaud de Montmiral Conseiller départemental Président de l'Office de Tourisme

1^{er} vice-président : Pascal Néel A L'AMENAGEMENT Maire de Parisot Ancien Président de la communauté de communes Tarn & Dadou

2^e vice-président : Patrice Gausserand A L'ATTRACTIVITE Maire de Gaillac Conseiller départemental

3^e vice-président : Pierre Verdier A L'ADMINISTRATION/AUX RESSOURCES Maire de Rabastens

4^e vice-président : Claude Fita AUX SERVICES A LA POPULATION Maire de Graulhet

5^e vice-présidente : Florence Bélou ? Graulhet A L'HABITAT Ancienne Vice-présidente Tarn & Dadou

6^e vice-président : Maryline LHERM A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE Maire de Lisle sur Tarn Conseillère départementale

7^e vice-président : Jean-Marie Nègre AUX FINANCES Adjoint au maire Florentin

8^e vice-président : Pierre Tranier AUX RESSOURCES HUMAINES Adjoint au maire Gaillac

9^e vice-président : Bernard Audard AU CADRE DE VIE Maire de Larroque

10^e vice-président : Olivier Damez A LA MOBILITE Maire de Couffouleux

11^e vice-président : Francis Ruffel A LA POLITIQUE DE LA VILLE Adjoint au maire Gaillac

12^e vice-président : Christophe Hérin A LA PETITE ENFANCE Maire de Rivières

13^e vice-président : Paul Boulvrais AU SERVICES DES ASSEMBLEES Adjoint Saint-Gauzens Ancien sous-préfet

14^e vice-président : Jean-François Baulès A LA CULTURE Maire de Técou

15^e vice-président : Bernard Miramond A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ZONE RURALE Maire de Salvagnac

Membres du bureau

(26 – 6 femmes, 20 hommes) :

Julienne Aurel (Maire de Alos) - Bernard Bacabe (Briatexte) - Michel Bonnet (Cahuzac sur Vère) - Alain Borgella (Cestayrols) - Jean-Caude Bourgeade (Montgaillard) - Dominique Boyer (Gaillac) - Michel Buffel (Tauriac) - Patrick Causse (Loupiac) - Gilles Crouzet (Montans) - Christophe Gourmanel (Grazac) - Dominique Hirissou (Gaillac) - Gilles Jaurou (Cadalen) - Christian Jeanjean (Saint Beauzile) - Claude Labranque (Puycelsi) - Marie-France Mommeja (Busque) - Francis Monsarrat (Labessière Candeil) - Max Moulis (Lagrange) - Georges Paulin (Montdurausse) - Ludivine Paya-Delmon (Rabastens) - Guy Peyre (Graulhet) - Pascale Puibasset (Lisle sur Tarn) - Alain Soriano (Gaillac) - Martine Souquet (Gaillac) - Michel Terral (Brens) - Gilles Turlan (Giroussens) - François Vergnes (Labastide de Lévis)

COMMENTAIRES :

Le président est un homme. 13 vice-présidents sur 15 sont des hommes. 20 membres du bureau sur 26 sont des hommes. Au total, 42 élus, 34 hommes et 8 femmes

Malgré les diverses dispositions législatives et les belles paroles le déficit féminin dans notre assemblée communautaire est énorme.

C'est aussi un nouvel et gros investissement pour notre maire que cette vice-présidence à l'agriculture et au développement économique en zone rurale mais qui nous concerne directement, Salvagnac et toutes les petites communes sur l'ensemble de la Communauté d'Agglo. Il devra défendre la solidarité face aux centres urbains

ENFANCE



Centre de loisirs Les Galopins pour les enfants de 3 à 14 ans

Les années se suivent sans se ressembler vraiment au Centre de loisirs « Les Galopins » de Montdurausse, avec des activités et des animations sans cesse renouvelées alternant culture, découverte et sport pour tous les enfants de trois à quatorze ans.

Les valeurs sont les mêmes pour l'accueil des familles de tout le territoire. Un territoire qui s'inscrit sur un bassin de vie qui dépasse les limites administratives des différentes communautés d'agglomération ou départements limitrophes.



Ouverture, compréhension et pédagogie sont les maîtres mots de l'équipe qui œuvre au sein de cette association Familles Rurales située au cœur des pays Salvagnacois. Le Centre de loisirs est ouvert pendant toutes les périodes de vacances scolaires (sauf Noël) et tous les MERCREDIS après-midi avec une NAVETTE BUS qui relie les écoles de Monclar de Quercy, Tauriac, Montgaillard, Beauvais sur Tescou et Salvagnac jusqu'au Centre de Loisirs.

Les projets du mercredi sont « Citoyens de demain », « Devenir son propre médiateur et les émotions », « Découverte de film (stop motion, court métrage,...) » et « Jeux de sociétés, jeux de coopération et activités manuelles ». La thématique pour les vacances d'Hiver sera « Galopin Express, au-delà des frontières », l'ouverture des inscriptions se fera à partir du 16 janvier 2017.

Contact :

CENTRE DE LOISIRS « Les Galopins »
FAMILLES RURALES PAYS SALVAGNACOIS
175 chemin de l'Eglise
81630 MONTDURAUSSE.

Tél. 05 63 40 00 31

familles-rurales-pays-salvagnacois@orange.fr

Information internet / page facebook « Les Galopins »



Nouvelles Activités Péri-scolaires

Les NAP sont depuis un an de la compétence communautaire, pour autant la municipalité ne s'en désintéresse pas et favorise les associations qui y participent.

Ainsi Vox Musica pour ses initiations musicales et instrumentales et Les Jardins Partagés pour son activité au « Jardin Extraordinaire ».



Vendredi 13 janvier le maire a reçu un groupe d'élèves pour partager la galette des rois et expliquer le rôle de la mairie et des conseillers municipaux. Les questions des enfants ont fusé de tous côtés avec beaucoup de pertinence



CULTURE

Raimond VII

Comte de Toulouse 1222-1249

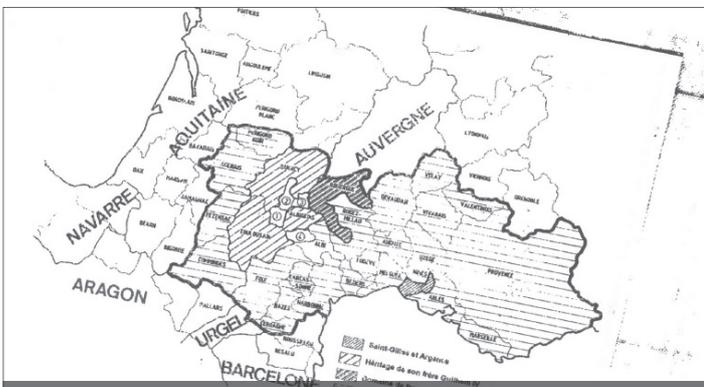
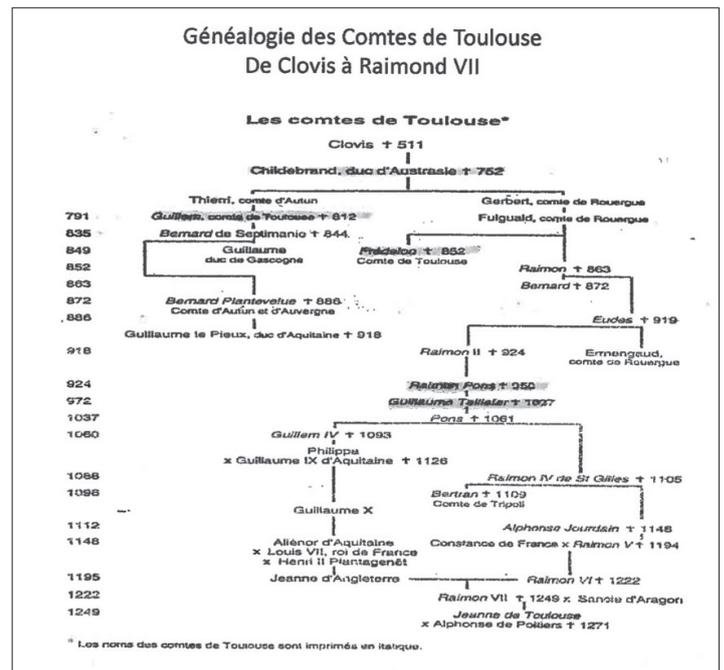
Raimond⁽¹⁾ VII est le dernier comte de Toulouse. Il est né à Beaucatre en 1197 et il meurt à Millau le 5 octobre 1249. Il épouse en premier mariage Sancie d'Aragon, de cette union naquit une fille Jeanne. Tenant à avoir un héritier mâle, il se remarie avec Marguerite de Luzignan, ce mariage fut stérile.

Il succède à son père Raimond VI le 22 septembre 1222. Comme ses prédécesseur, il est Comte par la grâce de Dieu, sa titulature est ainsi rédigée « nous Raimond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Narbonne, fils de la reine Jeanne⁽²⁾. » Il faut savoir que la généalogie des comtes à pour origine Clovis roi des Francs et ils considèrent que le premier capétien n'est qu'un modeste seigneur de l'Isle de France,

ils l'ignorent, ils règnent sur un territoire bien plus grand, de Toulouse au Puy en Velay, ils possèdent le marquisat de Provence, en gros la vallée de la Durance, mais ce territoire est coupé par les terres des Trencavel, vicomtes de Carcassonne et Béziers ces derniers étant très liés avec les comtes de Barcelonne.

Raimond VII est très vite confronté à l'hérésie Cathare, ce qui a conduit Amauri de Montfort, fils de Simon, à reprendre la lutte contre les hérétiques, début 1224 il est présent à Agen, mais il abandonne ses droits au roi de France. Au cours de l'été 1224, Raimond VII se réconcilie avec l'Église au concile de Montpellier, il promet de chasser les hérétiques et de maintenir la paix.

En décembre 1224, il vient dans son château de Salvagnac qu'il donne à son frère naturel Bertrand ainsi que les châteaux de Bruniquel et Monclar et les terres qui en dépendent. Le mariage de Bertrand avec Comtoresse de Rabastens, fille de Matfred est conclu ce même jour. En novembre 1225, l'Église non convaincue par le comportement de Raimond, donne ses terres au roi de France Louis VII. Les troupes royales arrivent en



Les possessions de Raimond IV de Saint-Gilles où apparaît en 1 la seigneurie de Salvagnac, en 2 la vicomté de Monclar et en 3 la vicomté de Bruniquel d'après Laurent Macé

1- orthographe retenue par les historiens. · 2- Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur de Lion.

► mai 1226 par la vallée du Rhône. La quasi totalité des seigneurs font soumission au roi de France, seul le comte de Foix reste fidèle à Raimond, Toulouse est encerclé et connaît la famine.

Devant cette situation, Raimond demande à l'abbé de Grand-Selve de négocier un projet de paix, il demande au comte de Champagne de jouer le médiateur.

Résultat qui conduit au traité de Paris en 1229, en fait de traité c'est l'humiliation pour le comte de Toulouse. Guillaume de Puylaurens dans ses chroniques décrit ainsi cette cérémonie qui a lieu en présence de Blanche de Castille le jeudi saint 1229.

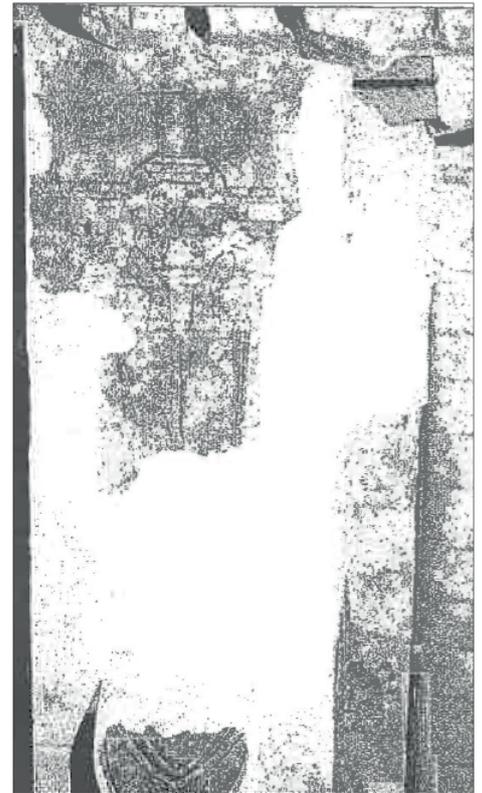
› Création d'une Université à Toulouse aux frais du comte.

› Le château narbonnais sera remis au roi et les remparts de Toulouse détruits.

› Trente villes et châteaux seront démantelés dont Lavaur, Rabastens, Montégut et Puycelci.

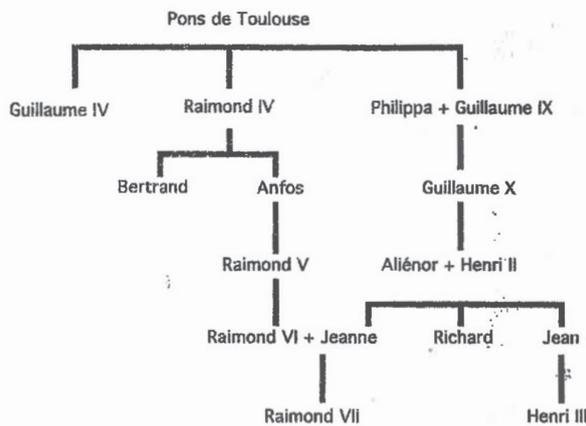
› Seules les terres suivantes resteront propriété du comte : Agenais, Rouergue, une partie de l'Albigeois, les terres à l'ouest du Rhône reviennent au roi de France et à l'est au Saint-Siège.

› Et enfin sa fille Jeanne est promise au frère du roi Alphonse de Poitiers. »



La colonne au pied de laquelle est enterré Raimond à Fontevraud

Les liens de parenté entre les Maisons de Toulouse et d'Angleterre



Les liens de parenté entre les maisons de Toulouse et d'Angleterre

« C'était pitié au pied des tours de Notre-Dame en construction en présence du jeune roi Louis IX, du légat, de nombreux prélats, Raimond VII en chemise et chausse implore son pardon et jure d'observer les articles qui lui sont imposés. »

« En premier, nous élisons notre sépulture au monastère de Fontevraud, là où est enseveli Henri roi d'Angleterre, notre grand père et le roi Richard, notre oncle et la reine Jeanne notre mère, plus précisément aux pieds de notre mère. »

Au lendemain du traité de Paris, Raimond VII va tenter de reconquérir les territoires perdus.

Il tente de réunir les maisons d'Angleterre et d'Aragon dans une alliance contre le roi de France. Ce projet échoue et Raimond meurt à Millau le 5 octobre 1249. Il demeure fidèle à la maison d'Angleterre ainsi que le précise son testament.

D'après Guillaume de Puylaurens « Raimond VII mourut le 5 des callendes d'octobre de l'an du Seigneur 1249 à 52 ans à Millau. Son corps embaumé d'aromates, fut placé dans une caisse et enfermé avec grands soins. Transporté par Albi, Gaillac, Rabastens, Toulouse et par la Garonne dans l'Agenais au monastère des moniales de Fontevraud à Fougardolles. Au printemps son corps rejoindra Fontevraud et sera enseveli auprès de sa mère.

Jean Lauzeral, juin 2016

Sources bibliographiques.

- Laurent Macé Les comtes de Toulouse et leur entourage Privat Toulouse 2000
- Archives du château de Saint-Urcisse.
- Guillaume de Puylaurens Chroniques XIII^e siècle
- Guillaume de Tudéles Chanson de la croisade XIII^e siècle.

De part à l'autre de la Méditerranée

l'Afrique et la France aux XIX^e et XX^e siècles

Les 18 et 19 novembre dernier, les Archives départementales du Tarn ont participé à la Grande Collecte 2016 et étaient disponibles pour numériser ou recevoir en don les documents en votre possession sur les relations entre l'Afrique et la France aux 19^e et 20^e siècles.

La « Grande Collecte 2016 » embrasse tous les aspects de cette communauté de destin : échanges commerciaux, scientifiques ou culturels, coopération économique, immigration, mais aussi événements politiques, militaires et diplomatiques. L'opération a permis ainsi d'enrichir deux siècles d'histoire franco-africaine, en mettant en lumière l'action des populations et la diversité des parcours individuels.

Les personnes ou les familles conservant des documents authentiques et présentant un certain intérêt historique

ou une certaine originalité en lien avec cette thématique (journaux intimes, carnets, correspondances, photographies, tracts, affiches...) sont donc invitées à les faire connaître aux Archives départementales afin de les sauver de l'oubli.

Cette opération de « Grande collecte » s'effectue en partenariat avec l'Éducation nationale et dans les écoles, collèges et lycées, les élèves pourront à cette occasion présenter dans leur classe des documents témoignant de la richesse des échanges entre le continent africain et la France et travailler avec leurs enseignants sur ce thème, en lien avec les programmes scolaires.

Suivant le volume des documents à examiner et à traiter, un rendez-vous pourra être fixé : 1, avenue de la Verrerie à Albi (05 63 36 21 00)

Une enquête déplacements sur la nouvelle agglomération du Rabastinois / Tarn & Dadou / Vère Grésigne / Pays Salvagnacois du 24 janvier au 1^{er} avril 2017

Pour mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants, la nouvelle agglomération du Rabastinois / Tarn & Dadou / Vère Grésigne - Pays Salvagnacois lance une enquête déplacements. Cette étude permettra de récolter des informations pour améliorer le système de transports sur le territoire de l'agglomération (circulation routière, stationnement, transports collectifs, etc.) et sur les pratiques de mobilités.

Deroulement de l'enquête

Cette enquête, conduite par la société « Test-EDfield », se déroulera par téléphone du 24 janvier au 1^{er} avril 2017 auprès de 1300 ménages tirés au sort. Les enquêteurs contacteront les ménages concernés, à leur domicile,

pour fixer un rendez-vous téléphonique, lorsque le ménage accepte de participer à l'enquête. Au sein de chaque ménage, une ou deux personnes âgées de 5 ans ou plus seront enquêtées sur leurs pratiques de mobilité et sur les déplacements effectués la veille du jour de l'entretien.

Contact : Communauté d'Agglomération du Rabastinois / Tarn et Dadou / Vère Grésigne et Pays Salvagnacois
Tél : 05 63 83 61 61
isabelle.dupont@ted.fr · pcet@ted.fr

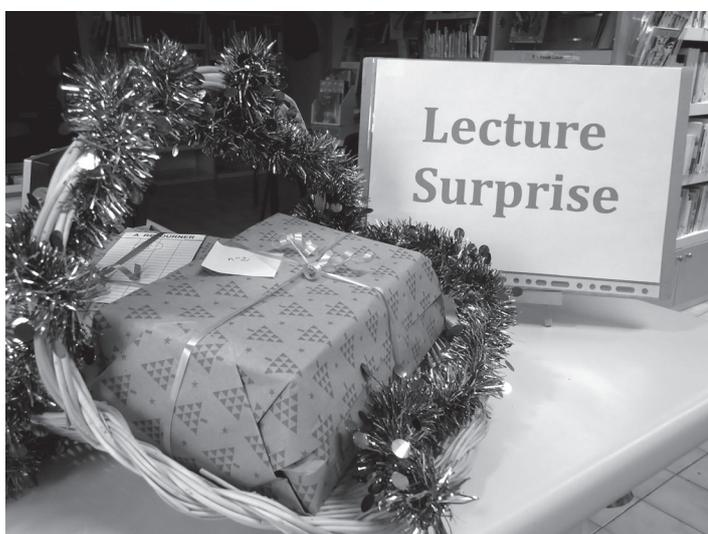
Les dispositions prises au titre de la loi *Informatique et libertés*

Cette enquête a été déclarée auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). Confor-

mément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et ses modificatifs, les personnes enquêtées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Si elles souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, elles doivent s'adresser à la société TEST. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. En fin d'enquête, toutes les informations nominatives concernant les personnes enquêtées seront détruites. Les fichiers constitués ainsi que les exploitations réalisées seront rendues totalement anonymes conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés ».

2017 à la Bibliothèque

La bibliothèque du Pays salvagnacois est heureuse d'avoir pu, durant l'année écoulée, se rendre accessible, en plus des ouvertures habituelles, à tous les publics (tout-petits et leurs assistantes maternelles, écoliers et leurs enseignantes, personnes âgées et les animatrices de la maison de retraite) et va poursuivre son action afin que personne, quels que soient son âge, son lieu de résidence, ses ressources, sa santé et sa situation de vie, ne reste inaccessible à une offre de lecture.



Après avoir terminé l'année 2016 en proposant des paquets « Lecture-surprise », vous pourrez découvrir sur les rayons de nouveaux livres (une quarantaine) achetés en fin d'année sur des suggestions des bénévoles et des lecteurs.



Nous sommes toujours présents pour échanger sur vos coups de cœur ainsi que nos découvertes notamment lors des « Brunch-lectures » des 2^{es} dimanches de chaque mois. Les prochaines dates à retenir sont :

8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai et 11 juin 2017 de 10h30 à 12h.

L'assemblée générale de l'association culturelle du Pays salvagnacois qui gère la bibliothèque aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 18h30 à la salle Caraven Cachin à Salvagnac.

Nous vous y attendrons nombreux pour parler de nos projets 2017 notamment l'informatisation de la bibliothèque pour un meilleur fonctionnement et le développement d'un partenariat avec l'artothèque départementale pour emprunter des oeuvres d'art contemporain.

L'adhésion à l'association reste fixée à 10€ par famille pour l'année civile.

Les horaires d'ouverture au public sont inchangés:
 mercredi :10h à 12h et 14h30 à 16h30
 vendredi :16h30 à 18h30
 samedi :10h à 12h
 dimanche :10h à 12h



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous y attendent nombreux et vous présentent dès maintenant leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

SPORTS & LOISIRS

Faites le plein d'idées grâce à votre Office de Tourisme !

À la recherche des animations et activités proches de chez vous ou alentours? Tous les mois, l'Office de Tourisme peut vous envoyer, gratuitement, par mail le calendrier des animations ! Intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter au 0805 400 825 (appel gratuit), par courriel : info@tourisme-vignoble-bastides.com ou directement dans l'un de nos bureaux d'accueil.

A très vite !!

Le Calendrier des animations

ATTENTION : nouveau questionnaire pour la déclaration de vos manifestations

Dans le cadre de son rôle d'animation et de promotion du territoire, l'office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac :

- › Établit chaque mois un calendrier des animations du territoire
- › Inscrit vos animations sur le site Internet de l'office de tourisme www.tourisme-vignoble-bastides.com et sur celui du Comité Départemental du Tourisme www.tourisme-tarn.com.
- › Projette vos animations, affiche ou document graphique ou photo, sur les écrans dédiés à l'événementiel dans les bureaux d'information touristique ouverts à l'année.
- › Met à disposition des visiteurs les flyers sur les présentoirs. Ces services vous sont proposés gratuitement

Comment faire pour déclarer une animation ?

L'office de tourisme vous invite à lui transmettre le maximum d'informations (horaire, lieu, tarif, contact, etc.) soit :

- › En complétant le questionnaire à télécharger à l'adresse Internet suivante : drive.google.com/file/d/oBwHKU3UQO6OXX3ppNVdkajZBMzQ/view
- › en le renvoyant à info@tourisme-vignoble-bastides.com
- › en le déposant dans un des bureaux d'information touristique du territoire.

Quand déclarer une animation ?

- › au plus tôt, et
- › dans tous les cas avant le 15 du mois précédent l'animation,
- › et aussi à tout moment sur le site Internet.

L'office de tourisme vous invite également à lui transmettre par mail et dans les meilleurs délais, les affiches, flyers, photos et programme au format JPEG (format minimum 500 x 300 pixels) ou en PDF, pour illustrer votre événement.

Vous êtes aussi les bienvenus dans les bureaux d'accueil de l'office de tourisme – Gaillac, Graulhet, Rabastens, Castelnau de Montmiral, Lisle sur Tarn, Puycelsi, Salvagnac, Cahuzac sur Vère – afin de présenter de manière plus personnelle et conviviale votre activité et vos manifestations, et ainsi en faciliter la promotion.

Pour toute autre question touchant aux activités touristiques dans le Salvagnacois, et en dehors de la saison touristique, vous pouvez vous adresser à Yves RAYMOND (06.83.56.08.85 et fynn.raymond@orange.fr).



Vox Musica

la musique à votre portée

L'association Vox Musica n'en finit pas de grandir. Déjà pendant l'année scolaire dernière (2015/2016), elle avait proposé de nouvelles activités. Ainsi, le village bénéficie depuis plus d'un an de cours de percussions, de cours de solfège et de cours de saxophone.

Cette année, de nouvelles aventures ont démarré, Vox Musica propose des cours pour tous :

Toujours la **batterie** avec Nicolas, la **guitare** avec Cédric et le **piano** avec Hélène qui poursuit son projet. Mais aussi la **percussion** adulte avec Thierry, le **solfège** et le **saxophone** avec Juliette, dans la continuité de l'an passé, et pour plus de richesse musicale, des cours de **chant** adulte avec Sonia, d'**accordéon** avec Aurélie, de **harpe** avec Marion et d'**éveil musical** à l'école pendant les NAP ont vu le jour. L'association est ravie d'accueillir ces nouveaux professeurs au sein de l'équipe. Tous ces cours sont assumés par de jeunes professeurs très engagés, qui proposent à chacun un accompagnement personnalisé. De plus, en janvier, tous nos instrumentistes et chanteurs volontaires vont pouvoir participer aux ateliers de pratique de groupe dans le but de développer l'écoute et le plaisir de jouer ensemble. Ces travaux permettront de préparer la fête de fin d'année du mois de juin.

Ce spectacle est un moment particulier pour le village et pour l'association Vox Musica. Ainsi, au moment de la fête de la musique (cette année le samedi 24 juin), l'association propose une présentation sur scène des productions des élèves. Concerts, musiques instrumentales, chants, tout le monde donne de sa personne pour participer à la fête. Ce temps, qui permet aux élèves de présenter leur travail de l'année, ouvre le bal aux festivités organisées par l'association pour la fête de la musique.

L'an dernier, Vox Musica a organisé une fête de la musique le samedi 25 juin. Au programme, le concert des élèves en fin d'après-midi, puis un repas (cochon à la broche et ratatouille maison), suivi de 4 concerts en plein air, ont permis aux 175 personnes présentes de profiter de talents locaux tous plus éclectiques les uns que les autres.

Cette année encore, le **24 juin 2017**, aura lieu, place de l'Église, la Fête de la **Musique de Vox Musica**, avec le concert de fin d'année des élèves, la promotion des talents locaux, des

concerts, et tout ceci en partageant tous ensemble un repas champêtre et goûteux.

Dans les nouveaux projets de l'association pour faire vivre la musique à Salvagnac, l'expérience de l'an dernier d'accueillir des groupes locaux en **résidence pour un dimanche** et d'organiser une répétition gratuite ouverte au public va se poursuivre. Après avoir reçu le groupe Supaphone, nous souhaiterions vous faire profiter de 3 rendez-vous cette année. Nous espérons que vous y viendrez aussi nombreux pour partager ce moment avec nous autour d'un verre de l'amitié.

Ainsi, après **plus de 10 ans de vie**, Vox Musica a pris un nouveau souffle et relance ses propositions pour que la musique reste à votre portée. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Les Dimanches en Résidence :

22 janvier : Wegferend (folk) C'est l'histoire d'une histoire...

... de trois amies passionnées de musique qui se rencontrèrent sur les bancs d'un lycée d'Albi. Alexia, Manon et Laurine, toutes trois inspirées de musique folk décidèrent un jour de créer leur propre groupe: Wegferend. Un nom étrange déterré dans de vieux livres poussiéreux. Un nom qui signifie «Voyageur» en vieil anglais, et qui correspond donc aux aspirations de leur musique. Ensemble, elles se mettent rapidement à écrire des textes insufflés d'histoires, de fantasy, de légendes et de contes sur des compositions originales aux airs variés.

26 mars : Anthena (reprises acoustiques) est un groupe de rock-métal... acoustique... paradoxal ou pas ? Après avoir œuvré plusieurs années en format « électrique » sur les scènes toulousaines, les membres du groupe nous reviennent aujourd'hui avec un format « unplugged » et sans batterie, pour visiter des reprises US des années 90-00, passant du grunge d'Alice in Chains à l'Indus tourmenté de Nine Inch Nails. Ils délivrent ainsi une musique intense mais intimiste, rythmée mais relax. Alors paradoxal ou pas ? A vous de voir. Et au moins une autre date à annoncer sous peu !

Facebook : voxmusicasalvagnac

E-mail : asso.vox.musica@gmail.com

En attendant notre site Internet qui devrait arriver sous peu...

Des concerts à la maison

En 2017 les « Chantons sous les toits » sont de retour au pays du Tescou. Ces concerts de chanson française, organisés dans tout le département et au-delà par l'association albigeoise L'Oiseau Lyre Compagnie depuis 2005, permettent au public de découvrir des artistes que les trompettes de la renommée médiatique délaissent et qui pourtant enchantent les oreilles des amateurs.

Ces spectacles se déroulent chez « l'habitant » mais ce sont bien des concerts publics ouverts à tous, il suffit de réserver une semaine avant, le maintien du spectacle étant confirmé aux artistes selon le nombre de réservations...

La convivialité est de mise et, après les nourritures spirituelles dispensées pendant le spectacle les artistes échangent avec le public autour de nourritures terrestres solides et liquides façon auberge espagnole...

Ainsi en 2017 vous pourrez découvrir

A Salvagnac chez Régine 06 32 82 89 60

Le dimanche 19 février à 16h

Garance



Le samedi 23 septembre à 20h30

Frédéric Bobin



A Montgaillard chez Pat et Dany
06 19 95 10 75

Le dimanche 26 mars à 17h

Céline Caussimon



Réservations auprès de l'accueillant
Tarifs : 5€ - 9€ - 12€

Pour en savoir plus sur l'association :
loiseaulyrecompagnie.wixsite.com/chantonsouslestois

Garance : www.garance-lesite.com

Céline Caussimon :

www.celinecaussimon.com

Frédéric Bobin :

www.fredericbobin.com

Régine Added

La pétanque prend du grade



Avec des joueurs classés « Honneur » et « Élite », la pétanque salvagnacoise espère créer des exploits pour cette nouvelle année.

En championnat des clubs, nous évoluerons en troisième division. L'équipe deux jouera en 6^e division. Suivant l'effectif du club nous maintiendrons l'équipe trois ou pas.

Cette année nous organiserons deux concours officiels, le 1 juillet et le 26 août. Le challenge des disparus sera prévu le 24 juin. Des concours amicaux se dérouleront cet été au lac et au village

de Puycelci.

Le club s'engagera en coupe du Tarn et en coupe de France.

De nouveaux joueurs viendront étoffer notre effectif.

Si vous désirez rejoindre la pétanque, veuillez vous munir d'un certificat médical, un justificatif de domicile, une photo, une photocopie d'une pièce d'identité et un chèque de 35 €. Gratuité pour les jeunes.

Pour tout renseignement contacter MEREL Claude au 06 32 32 33 63 ou ASTOUL Claude au 06 23 13 94 24.

Lumen&Co...

Toute l'équipe de Lumen&Co... vous présente ses meilleures vœux pour cette nouvelle année 2017.

Les Ateliers Vacances

Création d'un clip en animation

La première semaine des vacances de février
du 7 au 10 février

UN ATELIER
FILM D'ANIMATION
Pour enfants et ados de 8 à 12 ans

du
7 au 10
février 2017

proposé
pendant
les vacances

Réalisation d'un clip en stop motion
Ecriture d'un scénario et d'un story board
Réalisation de décors
Tournage image par image
Montage Projection

Lieu: Salvagnac - Ancien presbytère. Stage animé par Valentine Martin & Angela des Bois
Horaires: 10h-12h & 14h-17h (possibilité de manger sur place) - Tarif 90 €
Renseignements & Inscriptions: Pascale Chrétien au 07 81 08 28 77
ou mouchettevalentine@gmail.com

avec Valentine Martin (mouchettevalentine@gmail.com),
du mardi au vendredi à la MAS, Maison des Associations
Socio-culturelles

(Galetas - Centre culturel - ancienne école des garçons)

Venez réaliser, en passant par toutes les étapes (écriture, fabrication des décors, tournage, montage, projection) un clip en utilisant la technique stop motion (image par image)

Age : 8 - 12 ans

Horaires : 10h-12h / 14h-17h

avec la possibilité de manger sur place

Prix : 90 €

À venir :

2^e semaine des vacances de Pâques

Illustrations et sérigraphies,
avec Magali Bardos

Contact et renseignements:

lumen.co@free.fr ou tel Pascale :

07.81.08.28.77

en attendant, gardez l'œil ouvert...

Je dis loisir

Petits et grands venez découvrir le **badminton** le mardi soir au gymnase, pour les plus petits avec papa et maman à partir de 18h un mardi sur deux et à partir de 20h tous les mardis pour les plus grands.

Vous pourrez également jouer au **ping-pong** ou au **volley** suivant le nombre de participants dans une ambiance joviale et détendue.

Suée et rire garantis

Valérie et Mathieu Tournier



Agenda des manifestations

JANVIER

Dimanche 21 et 28

Concours de belote
21h - Salle Caraven Cachin

Dimanche 22

Concert répétition publique de fin de résidence de WEGFEREND (folk)
18h Espace Culturel (ancien presbytère) organisé par Vox Musica » page 22



Samedi 28

Loto des Pompiers
20h30 - Salle Omnisports

Samedi 28

Concert STRANGES LADIES
21h - Galetas
Infos/Réservations 06 78 30 92 81



Mardi 31

Vœux du Maire et du Conseil Municipal
19h30 - Salle Caraven Cachin

FÉVRIER

Dimanches 5, 12, 19 et 26

Concours de belote
21h - Salle Caraven Cachin

Samedi 11

Concours de tarot
21h - Salle Caraven Cachin

Samedi 11

JACK LONDON, images, lecture, musique
19h30 - Galetas
Infos/Réservations 06 78 30 92 81

Dimanche 12

Brunch lecture
10h30 à la bibliothèque

Dimanche 12

Stage de chant pour adultes et adolescents débutants ou confirmés dirigé par Sonia Montel
9h à 12h - Espace Culturel organisé par Vox Musica

Dimanche 19

16h Concert Chantons sous les toits : GARANCE
16h - chez Régine Added
Réservations 05 63 40 56 26 ou regine.added@orange.fr » page 23



Dimanche 19

Thé dansant
14h30 - Salle omnisports

Vendredi 24 février

Réunion d'information et d'échange sur les COMPTEURS LINKY
20h30 - Salle du Billard Salvagnac

MARS

Dimanche 5, 12, 19 et 26

Concours de belote
21h - Salle Caraven Cachin

Samedi 11

Concours de tarot
21h - Salle Caraven Cachin

Dimanche 12

Brunch lecture
10h30 à la bibliothèque

Samedi 18

Concert electro BUSTIC PLASTER

21h - Galetas

Infos/Réservations 06 78 30 92 81



Dimanche 19

Thé dansant
14h30 - Salle omnisports

Dimanche 26

Concert Chantons sous les toits : CÉLINE CAUSSIMON
17h - chez Patrick et Dany Dunet à Montgaillard
Réservations au 06 19 95 10 75 ou pdunet@wanadoo.fr » page 23



Dimanche 26

Concert répétition publique de fin de résidence de ANTHENA
18h - Espace Culturel organisé par Vox Musica » page 22

AVRIL

Dimanche 2, 9, 16, 23 et 30

Concours de belote
21h - Salle Caraven Cachin

Samedi 8

Concours de tarot
21h - Salle Caraven Cachin

Dimanche 9

Brunch lecture
10h30 à la bibliothèque

Samedi 15

EN GAOUACH trio tchache d'Ôc
21h - Galetas
Infos/Réservations 06 78 30 92 81

Dimanche 30

Les Vies de Jardin à St Urcisse : vente et échange de plantes.
9h à 17h - Repas sur place possible

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

05 63 40 57 23

AIDE-MENAGERE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Par téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67.

Par mail : asad.salvagnac@orange.fr.**M.S.A. DU TARN**

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Le Dr SIRUGUE et le Dr PICARD consultent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h le samedi de 9h à 12h (Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Le cabinet est fermé le mercredi après midi et certains samedi matin.

Vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONBureau de Salvagnac · 2 Allées Jean Jaurès

Permanence de la Nouvelle Communauté d'Agglomération le jeudi 9h30-17h30 et vendredi 9h30-16h30

Pour les autorisations d'urbanisme le mercredi 9h30-12h30

Bureau à Castelnaud

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Tél : 05 63 81 48 15 · ccvg81@gmail.com

- > s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- > s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

HORAIRES DE L' OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme de Salvagnac est fermé pour la saison hivernale. **Office de tourisme de Gaillac** : 05 63 57 14 65
www.tourisme-vignoble-bastides.com

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

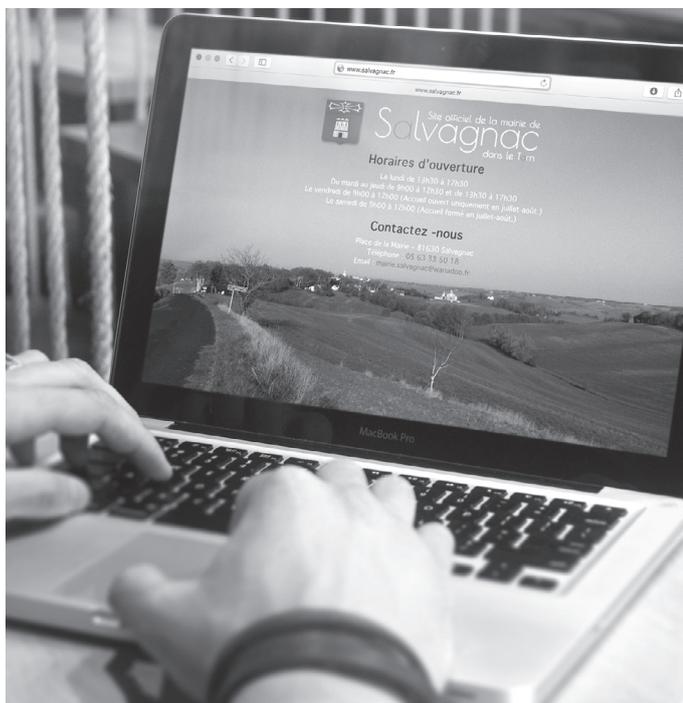
**RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS
LIGNE 921 – MONTAUBAN ALBI**

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).
www.mobimipy.fr



Meilleurs vœux 2017

Bernard Miramond, maire de Salvagnac,
et les membres du Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017
et vous invitent à la cérémonie des vœux
mardi 31 janvier à 19h30
à la grande salle de l'Espace Caravin Cachin



Présentation du site Internet de la mairie



Site officiel de la mairie de
Salvagnac
dans le Tarn

lors des vœux de la Municipalité
le mardi 31 janvier 2017 à 19h30
Grande Salle Espace Caraven Cachin
Ce site sera accessible au public
à partir de mi-février 2017

Adresse web : www.salvagnac.fr